

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1254

30 juin 2009

SOMMAIRE

A&A Mitre Street	60168	Gerifonds (Luxembourg) S.A.	60161
A&A Mitre Street	60162	Groupe Hima Finance Investholding S.A.	60148
ACP II2 S.C.A.	60189	Halbis Funds	60190
Aubay	60146	Harmony Finance S.A.	60180
Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l.	60150	Hemlock (Lux) S.à r.l.	60190
Aydin G.m.b.H.	60186	HSH Luxembourg Coinvest S.à.r.l.	60168
Bersy S.A.	60161	IT Vantage Systems S.à r.l.	60171
BOWEN HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial	60191	King Charles A.G.	60173
Bric S.A.	60170	Kitry S.A.	60146
BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l.	60180	Lakumo Holding S.A.	60190
BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l.	60175	Luxadis S.à r.l.	60191
BT Invest S.A.	60186	Marara SC	60173
Celerity S.A.	60181	Milagro Holding S.A.	60168
Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxem- bourg S.C.S.	60161	New Mersey Lux S. à r. l.	60187
Cliffs International Lux I	60190	New World Gaming International S.A. ...	60175
Compagnie JLBCD	60148	Obanosh	60146
Compagnie JLBCD	60148	Partinvest S.A.	60185
Davisol Finance Holding S.A.	60170	Partinvest S.A.	60185
Etablissement Trican S.A.	60168	Place St. Michel S.C.I.	60172
FA & MA LUXEMBOURG, société à res- pensabilité limitée	60173	Private Investigation Office S.à r.l.	60173
Fidei General Services S.à.r.l.	60192	Regard S.A.	60175
Fideos	60170	Royal Flush S.A.	60150
Financière Daunou 5 S.à r.l.	60161	Sgomax S.A.	60150
Financière Européenne des Bois	60175	Slova S.A.	60181
Five Arrows Mezzanine Debt Holder	60180	Société de Réassurance de la Banque BNP Paribas	60187
Flanagan Holding S.A.	60170	Sofia IV S.à r.l.	60162
Flint Group Holdings S.à r.l.	60187	Sozacom Luxembourg S.A.	60171
Flint Group Holdings S.à r.l.	60181	The Building Square S.A.	60189
Flint Group S.A.	60181	Trans Jump	60171
Geria S.A.	60146	Trigranit Finance Sàrl	60172
		Vael Sàrl	60172

Kitry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 99.601.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090015877.04

Date: 29/01/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009072766/14.

(090085868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Aubay, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 52.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2009072768/11.

(090085869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Geria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 52.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2009072762/11.

(090085865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Obanosh, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 44.378.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "OBANOSH", ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 44.378, constituée suivant acte notarié en date du 9 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 435 du 18 septembre 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1109 du 8 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

- "RSM Henri Grisius & Associés", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2009. Relation: EAC/2009/6304. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072143/239/72.

(090085271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Compagnie JLBCD, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 69.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)
Réviseurs d'entreprises
10A, rue Henri M. Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009072757/14.

(090085859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Compagnie JLBCD, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 69.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)
Réviseurs d'entreprises
10A, rue Henri M. Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009072760/14.

(090085861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Groupe Hima Finance Investholding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 63.391.

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GROUPE HIMA FINANCE INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.391, constituée suivant acte reçu le 4 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 391 du 29 mai 1998.

L'assemblée est présidée par Jan Herman VAN LEUVENHEIM, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), défini par la loi du 11 mai 2007, mais celui d'une société de participations financières, régi par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal y relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement "soparfi", et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

- 2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social.
- 3) Suppression, dans la dénomination de la société, de la référence à la société de gestion de patrimoine familial (SPF) et changement de la dénomination de la société en "GROUPE HIMA FINANCE INVESTHOLDING S.à R.L."
- 4) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
- 5) Modification de l'article 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et d'adopter le statut d'une société de participations financières, régi par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal y relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement "soparfi", et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de tout origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent."

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer, dans la dénomination de la société, la référence à la société de gestion de patrimoine familial (SPF) et de changer par conséquent la dénomination de la société en "GROUPE HIMA FINANCE INVESTHOLDING S.A."

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée GROUPE HIMA FINANCE INVESTHOLDING S.A."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.H VAN LEUVENHEIM, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 mai 2009. Relation: LAC/2009/19242. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009072032/211/80.

(090085027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Royal Flush S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 104.446.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009072770/10.

(090085874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Sgomax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 108.195.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009072772/10.

(090085877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.468.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"HSH Global Aircraft I S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 127.642.

The appeared for the above is here represented by Mr Nicolas MILLE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal dated 3 June 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and own title to one or more aircrafts (the "Aircraft"), to act as lessor in operating leasing agreements for the Aircraft, to enter into loan agreements with HoldCo and other lenders and into other transactions related thereto.

3.2 The Company will, inter alia, accede to or, respectively, enter into the following service agreements (the "Service Agreements"):

- (i) The Investment and Technical Advisory Agreement;
- (ii) The Administration Agreement;

as soon as the Company is a member of HoldCo's Group.

3.3 The Company intends to raise capital, inter alia, by way of a shareholder loan agreement with HoldCo in form of a profit participating loan ("PPL") and (secured) senior loan agreements with other creditors.

3.4 The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to acquire or sell or make other disposition and hold, directly or indirectly, interests (including shares) in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests;

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes, profit contingent rights (Genussrechte) and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Managers or officers of the Company, within the limits of Luxembourg Law;

- to acquire title to one or more Aircraft and to enter into any agreement necessary to maintain the Aircraft in good and marketable condition;

- to enter into operating leasing agreements with respect to Aircraft owned or to be owned by the Company and to dispose of such Aircraft.

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas above.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by two hundred (200) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Board of Managers.

8.1 The Company is managed by three Managers (the "Managers") appointed by a resolution of the Shareholder(s). Two of the Managers shall be Luxembourg resident individuals. One of the Managers shall also be a Class B Manager of HoldCo. The Managers will constitute a Board of Managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The Managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Responsibilities of the Managers.

9.1 The Board of Managers shall agree on regulations regarding their internal organisation.

9.2 The Board of Managers shall, in addition to any matters to be decided in the day-to-day business of the Company, or according to the Law, these Articles or their internal regulations:

- (i) decide on any
 - investment proposal;
 - disposal proposal;
 - lease proposal;
 - funding proposal; and
 - any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor and the execution of any such transaction, in each case subject to approval of the Shareholders pursuant to Article 14.8;

(ii) appoint a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and decide on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement, subject to approval of the Shareholders pursuant to Article 14.8;

(iii) recommend the appointment of a liquidator of the Company to the general meeting of the Shareholders; and

(iv) consult with the board of managers of HoldCo if necessary.

10. Art. 10. Powers of the Board of Managers and opposite interest.

10.1 In dealing with third parties the Board of Managers, without prejudice to Articles 8 and 11, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with. The Board of Managers may not take any measures that require the Shareholders' approval according to Article 14, before such approval has been granted to the Board of Managers. Such approval can be granted by fax or letter.

10.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10.3 In the event that a Manager has an opposite interest or a (potential) conflict of interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board of Managers, such Manager must advise the Board of Managers and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board of Managers. The relevant Manager shall not vote on any such transaction and such opposite interest or a (potential) conflict of interest shall be reported to the following general meeting of shareholders prior to any vote on other resolutions. This Article 10.3 shall not apply to such Manager who acts also as Manager of HoldCo with respect to any transaction relating to the Company and HoldCo.

11. Art. 11. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power is delegated by jointly any two Managers. For the avoidance of doubt, the Company shall be bound by the signature of one Manager to whom such power is delegated by another Manager in a special proxy (in written form or by e-mail or facsimile); in this case, this Manager shall sign for itself as Manager and on behalf of the other manager he represents.

12. Art. 12. Delegation and Agent of the Board of Managers.

12.1 Any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 Any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Art. 13. Meeting of the Board of Managers.

13.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or telefax or email or letter another Manager as his proxy.

13.4 The Board of Managers can validly debate and take decisions, if two Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of all Managers.

13.5 The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or at some other place in Luxembourg.

13.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

14. Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 The shareholders' meetings shall be held at the registered office of the Company or some other place in Luxembourg. A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who needs not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

14.8 A Shareholders' resolution shall be required, inter alia, for

- (i) the change of the legal form of the Company;
- (ii) the transfer of the registered office of the Company outside the city of Luxembourg;
- (iii) an amendment of the corporate objects of the Company;
- (iv) the removal of any Manager of the Company with or without cause;
- (v) any merger, demerger or similar corporate reorganisation of the Company;
- (vi) the acquisition or disposition of assets, in each case exceeding EUR 20,000;
- (vii) the acquisition or sale or disposal of interests or shares in Luxembourg or foreign entities;
- (viii) the decision on any
 - investment proposal;
 - disposal proposal;
 - lease proposal;
 - funding proposal; and
 - any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor, and the execution of any such transaction;

(ix) the decision on the consent of the Company as shareholder or holder of interest in a Luxembourg or foreign entity, if such consent is required by the articles of the respective entity;

(x) the appointment of a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and the decision on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement;

(xi) activities which are outside the Company's ordinary course of business, including (without limitation) other than as laid down in Article 3.1, Article 3.2 and Article 3.3;

(xii) the entering into (i) employment contracts, and (ii) service agreements for the purpose of the objects of the Company if the annual amount payable under each such service agreements would exceed EUR 20,000;

(xiii) the conclusion of other legal transactions which impose obligations on the Company amounting to more than EUR 20,000 in an individual case;

(xiv) the raising of loans and granting of security for the repayment of such money if the amount of indebtedness outstanding at any time would exceed EUR 20,000;

(xv) the provision of guarantees or similar liabilities for third parties;

(xvi) the conclusion and termination of tenancy and leasehold contracts;

(xvii) the representation of the Company in lawsuits against a Manager; and

(xviii) the initiation of court proceedings in which the value of the matter in dispute exceeds EUR 20,000, save where such proceedings concern the enforced recovery of outstanding debts.

14.9 Any such shareholders' meeting resolution pursuant to Article 14.8 shall be binding on the decisions and actions by the Board of Managers.

Chapter V. - Business year

15. Art. 15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers, and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Art. 16. Distribution right of shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution of net profits as dividends (subject to Article 16.2) and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed as dividends, subject to any contractual restrictions of the Company that may exist (including without limitation the PPL).

16.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

Chapter VI. - Liquidation

17. Art. 17. Dissolution and Liquidation.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

17.3 Upon Shareholders' meeting resolution, the Company shall be liquidated if the Aircraft of the Company have been sold or disposed of.

17.4 The liquidation will be carried out by one or several liquidators to be appointed by the General Meeting of the Shareholders, which shall determine their powers and remuneration, subject to recommendation by the Board of Managers as set out in Article 9.2.

Chapter VII. - Applicable law

18. Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

19. Art. 19. Definitions and interpretation.

"Administration Agreement" means an agreement under which the Central Administrative Agent will provide certain domiciliary, management, administrative, accounting and related services in relation to HoldCo's business and/or to the business of HoldCo's Group.

"Central Administrative Agent" means Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 131.192.

"Class B Manager of HoldCo" means a class B manager of HoldCo, as defined in the articles of association of HoldCo, as amended from time to time.

"HoldCo" means HSH Global Aircraft I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 127.642.

"HoldCo's Group" means HoldCo and the OpCos.

"Investment Advisor" means Amentum Capital Limited, a limited company duly organised and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 1 Strokes Place St. Stephen's Green, Dublin, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 411598.

"Investment and Technical Advisory Agreement" means an advisory agreement to be entered into between HoldCo and the Investment Advisor, by which the Investment Advisor will provide or procure, inter alia, the provision of investment recommendations and acquisition advisory services and management and technical services in respect of the aircraft owned or to be owned, as applicable, by HoldCo's Group.

"OpCos" means the companies in Luxembourg or other jurisdictions established or acquired as wholly owned subsidiaries by HoldCo and which shall acquire or hold aircraft.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

HSH Global Aircraft I S.à r.l. 200 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) corresponding to a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HSH Global Aircraft I S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Anke Jager, employee, born on 22 April 1968 in Salzgitter (Germany), with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- James Bermingham, employee, born in 19 December 1972 in Sheffield (United Kingdom), with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Angela Behrend-Görnemann, manager, born on 18 December 1956 in Hambourg (Germany), with professional address at c/o HSH Nordbank AG, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hambourg, Germany.

In accordance with article 11 of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power is delegated by jointly any two Managers. For the avoidance of doubt, the Company shall be bound by the signature of one Manager to whom such power is delegated by another Manager in a special proxy (in written form or by e-mail or facsimile); in this case, this Manager shall sign for itself as Manager and on behalf of the other manager he represents.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

« HSH Global Aircraft I S.à r.l. », une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Nicolas MILLE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 3 juin 2009.

Laquelle paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée ("société à responsabilité limitée") dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir et de devenir propriétaire d'un ou plusieurs avion(s) ("Avion"), d'agir en qualité de bailleur dans le cadre de contrats de prêts opérationnels d'Avion, de conclure des contrats de prêts avec HoldCo et d'autres prêteurs et de conclure d'autres transactions qui y seraient liées.

3.2 Entre autres contrats, la Société adhérera respectivement aux ou conclura les contrats de prestations de services suivants (les "Contrats de Services"):

(i) Le Contrat de Conseil en Investissements;

(ii) Le Contrat de Services Administratifs;

dès lors que la Société est membre du Groupe HoldCo.

3.3 La Société projette de réunir des fonds par le biais, entre autres, d'un prêt d'associé avec HoldCo sous la forme d'un prêt de participation aux bénéfices ("PPB"), et de contrat de prêt senior (garanti) avec d'autres créanciers.

3.4 La Société pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- acquérir et détenir tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit (y compris des actions/parts), dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, de droit(s) aux bénéfices conditionnel(s) (Genussrechte) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de tous gérants ou cadres de la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- devenir propriétaire d'un ou plusieurs Avions et conclure les contrats leur permettant de demeurer commercialisables dans des conditions satisfaisantes;

- conclure des contrats de prêt en rapport avec les Avions détenus ou devant être détenus par la Société, et céder ces Avions.

3.5 La Société peut réaliser tous les investissements ou opérations légales, commerciales, techniques ou financières, et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt mille Dollars américains (20.000,- USD) représenté par deux cents (200) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Dollars américains (100,- USD) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

5.2 En complément du capital social, un compte de prime d'émission pourra être établi, sur lequel sera versée toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale. Le montant dudit compte de prime d'émission est laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III. - Gérance**8. Art. 8. Conseil de Gérance.**

8.1 La Société est administrée par trois Gérants (les "Gérants") nommés par une résolution des Associé(s). Deux des Gérants doivent être des personnes physiques résidant au Luxembourg. L'un des Gérants doit être un Gérant de Classe B de HoldCo. Les Gérants constitueront un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance" ou les "Gérants").

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Responsabilités des Gérants.

9.1 Le Conseil de Gérance devra approuver les règles concernant son organisation interne.

9.2 Le Conseil de Gérance devra, outre les décisions à prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou en vertu de la Loi, des Statuts ou des règles internes,

(i) prendre une décision concernant toute

- proposition d'investissement;
- proposition d'acte de disposition;
- proposition de bail;
- proposition de financement; et
- toute autre proposition;

qui serait faite dans chaque cas par le Conseiller en Investissements, la conclusion de la transaction étant subordonnée, en vertu de l'Article 14.8, à l'accord des Associés;

(ii) engager un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau contrat de conseil en investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant, ces décisions étant subordonnées, en vertu de l'Article 14.8, à l'accord des Associés;

(iii) recommander à l'assemblée générale des Associés la nomination d'un liquidateur de la Société;

(iv) consulter, si nécessaire, le conseil de gérance de HoldCo.

10. Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance et intérêt opposé.

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance, sans préjudice des Articles 8 et 11, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Le Conseil de Gérance ne peut prendre de mesures requérant l'accord des Associés en vertu de l'Article 14 tant qu'un tel accord n'a pas été donné au Conseil de Gérance. Cet accord peut être donné par télécopie ou par lettre.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10.3 Dans l'hypothèse où un Gérant a un intérêt opposé à celui de la Société ou un éventuel conflit d'intérêt avec celui de la Société dans toute opération soumise à l'approbation du Conseil de Gérance, ledit Gérant est tenu d'en prévenir le Conseil de Gérance et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance du Conseil de Gérance. Le Gérant concerné ne peut prendre part à cette délibération, et il sera rendu compte de cet intérêt opposé ou de ce conflit d'intérêt éventuel lors de l'assemblée générale des Associés suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions. Le présent Article 10.3 ne s'applique pas, dans le cadre de transactions concernant la Société et HoldCo, au Gérant qui agit également en qualité de gérant de HoldCo.

11. Art. 11. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué conjointement par deux Gérants. En cas de doute, la Société sera engagée par la signature d'un Gérant à qui le pouvoir aura été délégué par un autre Gérant par un pouvoir spécial (par écrit, e-mail ou facsimile); dans ce cas, le Gérant devra signer pour lui-même et pour le Gérant qu'il représente.

12. Art. 12. Délégation et Agent du Conseil de Gérance.

12.1 Deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de tout mandataire, la durée de leurs mandats et toutes autres conditions de leur mandat.

13. Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.

13.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

13.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'une télécopie, d'un e-mail ou d'une lettre.

13.4 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions si deux Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérant seront adoptées à une majorité simple.

13.5 Les réunions du Conseil de Gérance ont lieu au siège social de la Société ou ailleurs à Luxembourg.

13.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

14. Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions devant être convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Les réunions des Associés se tiennent au siège social de la Société ou ailleurs à Luxembourg. Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (ou par télécopie ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions de la Loi.

14.8 Une résolution des Associés est requise, entre autres, pour

- (i) le changement de forme juridique de la Société;
- (ii) le transfert du siège social de la Société en dehors de la Ville de Luxembourg;
- (iii) une modification de l'objet de la Société;
- (iv) la révocation d'un Gérant de la Société, avec ou sans cause légitime;
- (v) toute fusion, scission ou restructuration similaire de la Société;
- (vi) l'acquisition ou la disposition d'actifs dans chaque cas où cela à 20.000 EUR par opération;
- (vii) l'achat, la vente ou la détention d'actions/parts dans des entités luxembourgeoises ou étrangères;
- (viii) une décision concernant toute
 - proposition d'investissement;
 - proposition d'acte de disposition;
 - proposition de bail;
 - proposition de financement; et
 - toute autre proposition;

qui serait faite, dans chaque cas, par le Conseil en Investissements, et la conclusion d'une telle transaction.

(ix) une décision concernant le consentement que doit donner la Société en qualité d'actionnaire d'une entité luxembourgeoise ou étrangère, dès lors que le consentement de la Société est requis par les statuts de cette entité;

(x) le choix d'un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau Contrat de conseil en Investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant;

(xi) toute activité sortant du champ d'activités habituel de la Société, ce qui inclut notamment toute activité autre que celles définies aux Articles 3.1, 3.2 et 3.3;

(xii) la conclusion (i) de contrats de travail, et (ii) de contrats de prestation de services conformes à l'objet de la Société dès lors que le montant payable annuellement dans le cadre de chacun de ces contrats de prestation de services excède 20.000 EUR;

(xiii) la conclusion de tout autre contrat mettant, pour chacun, à la charge de la Société des obligations représentant un montant supérieur à 20.000 EUR;

(xiv) l'émission d'emprunts et l'octroi de garanties pour le remboursement de ces sommes si, à tout moment, le montant des dettes non encore réglées excède à 20.000 EUR;

(xv) l'octroi de garanties ou d'engagements similaires au profit de tiers;

(xvi) la conclusion ou la résiliation de contrats de location et de bail;

(xvii) la représentation de la Société lors de poursuites engagées contre un Gérant; et

(xviii) le déclenchement de poursuites dont la cause excède la somme de 20.000 EUR, sauf si ces poursuites portent sur le recouvrement de créances non encore réglées.

14.9 Toute résolution adoptée lors des réunions tenues dans le cadre de l'Article 14.8 lie le Conseil de Gérance dans sa prise de décisions et dans ses actes.

Chapitre V. - Exercice social

15. Art. 15. Exercice social.

15.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

16. Art. 16. Droit de distribution des parts sociales.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution du bénéfice net sous forme de dividendes (sous réserve de l'Article 16.2) dans le respect de la loi et des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués, sauf éventuelles restrictions conventionnelles propres à la Société (incluant notamment le PPB)

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Chapitre VI. - Liquidation

17. Art. 17. Dissolution et Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

17.3 Sur résolution de l'assemblée des Associés, la Société sera liquidée si l'Avion de la Société a été vendu ou cédé.

17.4 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations, sous réserve des recommandations faites par le Conseil de Gérance en vertu de l'Article 9.2.

Chapitre VII. - Loi applicable

18. Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

19. Art. 19. Définitions et Interprétation.

"Contrat de Services Administratifs" signifie un contrat par lequel le Prestataire fournira certains services de domiciliation, de gestion, d'administration et de comptabilité, et d'autres services connexes en relation avec les activités de la Société ou/et avec les activités du Groupe HoldCo.

"Prestataire" signifie Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.192.

"HoldCo" signifie HSH Global Aircraft I S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642.

"Groupe HoldCo" signifie HoldCo et les OpCos.

"Conseiller en Investissements" signifie Amentum Capital Limited, une société dûment constituée et régie par le droit de la République d'Irlande, ayant son siège situé 1 Strokes Place St. Stephen's Green, Dublin 2, Irlande, et enregistré au Bureau irlandais du Registre des Sociétés sous le numéro 411598.

"Contrat de Conseil en Investissements" signifie un contrat de conseil devant être conclu entre HoldCo et le Conseiller en Investissements, par lequel le Conseiller en Investissements fournira, entre autres, des services de recommandations d'investissement, de conseil en acquisitions, et des services techniques en rapport avec les Avions détenus ou devant être détenus, selon les cas, par le Groupe HoldCo.

"Gérant de Classe B de HoldCo" signifie un gérant de classe B de Holdco, tel que défini dans les statuts de HoldCo, tel que modifiés.

"OpCos" signifie les sociétés établies au Luxembourg ou dans d'autres états, dont le capital est intégralement détenu par HoldCo, et qui acquerront ou détiendront un avion.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

HSH Global Aircraft I S.à r.l. 200 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt mille Dollars américains (20.000,- USD) correspondant à un capital de vingt mille Dollars américains (20.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HSH Global Aircraft I S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Anke Jager, employée privée, née le 22 avril 1968 à Salzgitter (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- James Bermingham, employé privé, né le 19 décembre 1972 à Sheffield (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg; et

- Angela Behrend-Görnemann, gérante de société, née le 18 décembre 1956 à Hambourg (Germany), ayant son adresse professionnelle au c/o HSH Nordbank AG, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hambourg, Allemagne.

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué conjointement par deux Gérants. En cas de doute, la Société sera engagée par la signature d'un Gérant à qui le pouvoir aura été délégué par un autre Gérant par un pouvoir spécial (par écrit, e-mail ou facsimile); dans ce cas, le Gérant devra signer pour lui même et pour le Gérant qu'il représente.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. MILLE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2009. Relation: EAC/2009/6578. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009072084/239/574.

(090085490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Financière Daunou 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 926.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.245.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073049/12.

(090085923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Gerifonds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.032.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2009

Sont élus comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010

- Monsieur Christian BEYELER, demeurant professionnellement à Lausanne (Président);
- Monsieur Nicolas BIFFIGER, demeurant professionnellement à Lausanne (Vice-Président);
- Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, demeurant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- Monsieur Christian CARRON, demeurant professionnellement à Lausanne;
- Monsieur Jean-Claude FINCK, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Marc AELLEN, demeurant professionnellement à CH-1003 Lausanne, 14, Place St François, (Administrateur).

Sont prolongés comme administrateurs-délégués jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Nicolas BIFFIGER, demeurant professionnellement à Lausanne;
- Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, demeurant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- Monsieur Christian CARRON, demeurant professionnellement à Lausanne;

L'Assemblée Générale décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers Luxembourg comme réviseur de Gerifonds (Luxembourg) S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009073025/27.

(090086378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 127.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073085/10.

(090085917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Bersy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073084/10.

(090085919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

A&A Mitre Street, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 115.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009073082/13.

(090086244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Sofia IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.502.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the second of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Sofia III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg by a deed of the undersigned notary on June 2, 2009, not yet published in the Mémorial C, having its registered office at 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg,

represented by Mr. Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be initialled ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a limited liability company, société à responsabilité limitée, and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (hereafter the "Company"), société à responsabilité limitée, which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the Company is "Sofia IV S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, certificates and debt instruments of any kind.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- €) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) parts of one Euro (1.-€) each.

Art. 8. The sole participant can freely transfer parts, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters (3/4) of the issued share capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient. The provisions of article 72-2 of the Law shall not be applicable to interim dividends resolved by the board of managers.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In case of urgency, written resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. The sole participant, or participants shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers shall be taken by the sole participant or participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted, in general meeting or by way of circular resolutions, by vote of participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters (3/4) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Articles 86 through 94-8 of the Law shall not be applicable to the Company provided the applicable law under the issuing documents of debt instruments is not Luxembourg law.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 13. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective share holding.

Title VII. - Varia

Art. 15. All matters not mentioned in the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2009.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:
Sofia III S.à r.l., prenamed, twelve thousand and five hundred parts, 12,500 parts
TOTAL: twelve thousand and five hundred parts, 12,500 parts

The parts have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred Euro (12.500.- €).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

a) Karl-Heinz Horrer, born on August 19, 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

b) Michael Newton, directeur, born on January 4, 1976 in Guernsey, with professional address at Isabelle Chambers, Route Isabelle, GY1 3RA, Guernsey;

c) Brian McMahon, directeur, born on November 4, 1968 in Dublin, Ireland, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; and

d) Andreas Demmel, directeur, born on April 11, 1969 in Munich, Germany, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Sofia III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 juin 2009, non encore publié au Mémorial C, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

représentée par M. Frédéric LEMOINE, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts, (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La dénomination de la Société est "Sofia IV S.à r.l.".

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre à titre privé des obligations, billets, titres, créances, certificats et des instruments de dettes de toutes espèces.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un Euro (1 EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social émis.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à procéder aux paiements d'acomptes sur dividendes sous réserve que les comptes intermédiaires soient dressés montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants. Les dispositions de l'article 72-2 de la Loi ne sont pas applicables aux dividendes intérimaires décidés par le conseil de gérance.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les réunions du conseil de gérance auront lieu au Luxembourg. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une assemblée dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire. De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance sont prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique sont écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées, en assemblée générale ou par la voie de résolutions circulaires, par vote d'associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social émis.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés aura lieu au Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Les articles 86 à 94-8 de la Loi ne sont pas applicables à la Société à condition que le droit applicable d'après les documents d'émission des instruments de dette ne soit pas le droit luxembourgeois.

Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, servent au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VII. - Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

Sofia III S.à r.l., prénommée, douze mille cinq cent parts	12.500 parts sociales
TOTAL: douze mille cinq cent parts	12.500 parts sociales

Les parts ont été entièrement libérées par un apport en espèces de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Karl-Heinz Horrer, administrateur, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg;
 - b) Michael Newton, administrateur, né le 4 janvier 1976, à Guernesey, avec adresse professionnelle à Isabelle Chambers, Route Isabelle, GY1 3RA, Guernesey;
 - c) Brian McMahon, administrateur, né le 4 novembre 1968, à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et
 - d) Andréas Demmel, administrateur, né le 11 avril 1969, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juin 2009. Relation: EAC/2009/6428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009073006/219/306.

(090086306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

A&A Mitre Street, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 115.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009073067/13.

(090086245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

HSH Luxembourg Coinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSH Luxembourg COINVEST S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009073069/12.

(090086247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Milagro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.679.

Les comptes annuels au 31 MARS 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILAGRO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009073072/12.

(090086251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Etablissement Trican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.390.

Im Jahre zweitausendneun, den neunundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft CIGRON Investments Ltd., mit Sitz in 28 Oktovriou, 1, Engomi Business Centre, 1^{ster} Stock, Büro 104, Egkomi P.C. 2414, Nikosia, Zypern, alleiniger Aktionär (nachfolgend der "Alleinaktionär") der Aktiengesellschaft ETABLISSEMENT TRICAN S.A., ursprünglich gegründet am 26. Januar 1951 in der Form einer Anstalt gemäß den Gesetzen Liechtensteins, umgewandelt am 24. Mai 2007 in eine Aktiengesellschaft gemäß den Gesetzen Luxemburgs, aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1487 vom 18.

Juli 2007, mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxemburg, 69, Boulevard de la Petrusse (Großherzogtum Luxemburg), und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg am 11. Juni 2007 unter der Handelsregisternummer B128390 (nachfolgend die "Gesellschaft").

Die Satzung der Gesellschaft wurde ein erstes Mal abgeändert aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 26. Februar 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 909 vom 12. April 2008.

Die Satzung wurde ein zweites Mal abgeändert aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 8. Mai 2009, deren Veröffentlichung im Memorial C noch nicht erfolgt ist.

Der Alleinaktionär ist hier vertreten durch Frau Morgane IMGRUND, Juristin, geschäftsansässig in L-2320 Luxemburg, 69, Boulevard de la Petrusse, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Maloja, am 18. Mai 2009.

Diese Vollmacht bleibt nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichnenden Notar dieser Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Der Alleinaktionär, vertreten wie vorerwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die folgenden Beschlüsse, in Verbindung mit der folgenden Tagesordnung aufzunehmen:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals.
2. Ausgabe und Zeichnung neuer Aktien.
3. Änderung des Artikel fünf der Satzung der Gesellschaft in folgenden neuen Wortlaut: „Das Aktienkapital der Gesellschaft beträgt EUR 750.000,- (siebenhundertfünfzigtausend Euro) und ist in 750 (siebenhundertfünfzig) Aktien mit je einem Nennwert von EUR 1.000,-(eintausend Euro) aufgeteilt“
4. Bevollmächtigung eines jeden Mitglieds des Verwaltungsrates mit Einzelvertretungsbefugnis, um alle notwendigen Handlungen zur Umsetzung dieser Tagesordnungspunkte vorzunehmen.
5. Sonstiges.

Erster Beschluss

Der Alleinaktionär beschließt, das Gesellschaftskapital um den Betrag von EUR 500.000,- (fünfhunderttausend Euro) von seinem jetzigen Betrag in Höhe von EUR 250.000,- (zweihundertfünfzigtausend Euro), eingeteilt in 250 (zweihundertfünfzig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000,-(tausend Euro) auf den Betrag von EUR 750.000,- (siebenhundertfünfzigtausend Euro), eingeteilt in 750 (siebenhundertfünfzig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000,-(tausend Euro) zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Der Alleinaktionär beschließt, 500 (fünfhundert) neue Aktien zum Nennwert von je EUR 1.000,- (tausend Euro), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bereits existierenden Aktien verbunden sind, auszugeben und zu zeichnen.

Zeichnung und Zahlung

Die 500 (fünfhundert) neuen Aktien werden durch den Alleinaktionär vollständig durch Bareinlage eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 500.000 (fünfhunderttausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung stehen; der Nachweis dieser Zahlung ist dem unterzeichnenden Notar erbracht worden..

Dritter Beschluss

Der Alleinaktionär beschließt, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um die beschlossene Erhöhung des Gesellschaftskapitals wiederzuspiegeln.

Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wird wie folgt neu gefasst:

„ **Art. 5.** Das Aktienkapital der Gesellschaft beträgt EUR 750.000,- (siebenhundertfünfzigtausend Euro) und ist in 750 (siebenhundertfünfzig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.000,- (eintausend Euro) aufgeteilt.“

Vierter Beschluss

Der Alleinaktionär beschließt, jedem Mitglied des Verwaltungsrates Einzelvertretungsbefugnis zu erteilen, um alle notwendigen Handlungen zur Umsetzung dieser Beschlüsse vorzunehmen.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Vergütungen, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen werden, belaufen sich auf ungefähr eintausendsiebenhundert Euro.

WORÜBER die vorliegende Urkunde in Luxemburg aufgenommen wurde, an dem eingangs erwähnten Datum.

Und nach Verlesung des Vorstehenden gegenüber der Vollmachtnehmerin, welche dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: IMGRUND - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 2009. Relation GRE / 2009/2067. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Releveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 11 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009072992/231/71.

(090086094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Bric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 18.475.

—
Les comptes annuels au 30 JUIN 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIC S.A.

L. MOSTADE / F.-M. LANNERS

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009073076/12.

(090086256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Flanagan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.110.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLANAGAN HOLDING S.A.

Th. SIMONIN / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009073073/12.

(090086253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Davisol Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.568.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAVISOL FINANCE HOLDING S.A.

P. STANKO / S. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009073074/12.

(090086254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Fideos, Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.678.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 8 juin 2009 que la Société a changé son siège social du 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au 67 Rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aérogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009073117/18.

(090085876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Trans Jump, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 84.015.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugements du 20 mai 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonnée la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée TRANS JUMP SàRL, avec siège social à L-4042 Esch sur Alzette, 82, rue du Brill, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge commissaire Gilles MATHAY, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Alain NORTH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 10 juin 2009.

Pour extrait conforme

s. Maître Alain NORTH emp. / s. Maître Lionel GUETH-WOLF

Le liquidateur

Référence de publication: 2009073097/19.

(090085968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

IT Vantage Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 84.982.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugements du 20 mai 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonnée la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée IT VANTAGE SYSTEMS SàRL, avec siège social à L-4011 Esch sur Alzette, 57, rue de l'Alzette, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge commissaire Gilles MATHAY, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Alain NORTH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 10 juin 2009.

Pour extrait conforme

s. Maître Alain NORTH emp. / s. Maître Lionel GUETH-WOLF

Le liquidateur

Référence de publication: 2009073096/19.

(090085970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Sozacom Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.919.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12/09/1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009072672/16.

(090086055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Vael Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3781 Tétange, 36, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.878.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2009

L'associé unique, Madame Josette Peters ép. Vael, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire ce jour en les bureaux de la société Europe-Fiduce s.àr.l. à Dudelange, ceci sur convocation régulière.

A l'unanimité des voix les résolutions suivantes ont été prises:

- L'adresse de la société est fixée à L-3781 Tétange, 36, rue Neuve.

- Le nombre des gérants est fixé à deux personnes dont comme suit:

est nommé gérant technique, pour une durée limitée de 6 mois: Jerry Vael, né à Dudelange le 29 janvier 1991, demeurant à L-3781 Tétange; 36, rue Neuve en remplacement de Josette Peters ép. Vael.

est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée: Alfred Vael né à Dudelange le 1^{er} septembre 1954, demeurant à L-3781 Tétange.

La société sera engagée par la signature collective des deux gérants.

Dont acte, sous seing privé à Tétange le 11 juin 2009.

Par la même occasion Madame Peters Josette ép. Vael demeurant L-3781 Tétange, 36, rue Neuve, née le 29 avril 1961, cède ses parts de la société Vael s.àr.l. à 100 % à M. Jerry Vael, né le 29 janvier 1991.

Dudelange, le 12 juin 2009.

Peters Josette ép. Vael.

Référence de publication: 2009073116/23.

(090086164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Trigranit Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 674.750,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.224.

—
Par résolution signée en date du 11 mars 2009, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 8-10 Rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 15 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073118/13.

(090085918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Place St. Michel S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7556 Mersch, 9, place St Michel.

R.C.S. Luxembourg E 2.357.

—
Il résulte d'une résolution des associés en date du 25 mai 2009 que le siège social de la société est transféré à L-7556 Mersch, 9, place St. Michel avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009073092/13.

(090086491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Private Investigation Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 54.677.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer avoir été mandaté de dénoncer avec effet immédiat le siège de la prédite société établi à L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Pour copie conforme

A. KRONSHAGEN

Référence de publication: 2009073093/11.

(090086417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Marara SC, Société Civile.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg E 2.791.

Décision du gérant unique prise en date du 18 mai 2009

Résolution

Le Gérant décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009073094/12.

(090086109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

FA & MA LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 10, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 82.269.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugements du 20 mai 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonnée la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée FA & MA LUXEMBOURG SàRL, avec siège social à;L-4205 Esch sur Alzette, 10, rue Lankelz, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge commissaire Gilles MATHAY, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Alain NORTH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 10 juin 2009.

Pour extrait conforme

s. Maître Alain NORTH emp. / s. Maître Lionel GUETH-WOLF

Le liquidateur

Référence de publication: 2009073095/19.

(090085976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

King Charles A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.575.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KING CHARLES A.G.", ayant son siège social à L-8008 Strassen, 32, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 145.575, constituée suivant acte reçu le 24 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 850 du 21 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fernand ULLENS DE SCHOOTEN, administrateur de société, demeurant à Bonlez (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Maryse CAUDRON, administratrice de sociétés, demeurant à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 31 (trente et une) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Démissions et nominations statutaires.

2.- Modification de l'article 13 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs."

3.- Modification de l'article 3 des statuts (objet), pour lui donner la teneur suivante:

" **3.1.** L'objet de la Société est: l'achat, la vente, la location et la cession de celle-ci, la mise en valeur, la construction, la démolition et le lotissement de tous biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

3.2. La Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

3.3. La société peut donner caution."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, des administrateurs suivants:

- a) Monsieur André VANHERPE, administrateur de sociétés, demeurant à Aalbeke (Belgique);
- b) Monsieur Steven VANHERPE, administrateur de sociétés, demeurant à Gent (Belgique).

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur: la société anonyme luxembourgeoise R.A.S.A., ayant son siège social à L-8008 Strassen, 32, Route d'Arlon, RCS Luxembourg, Section B numéro 29.047.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs."

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **3.1.** L'objet de la Société est: l'achat, la vente, la location et la cession de celle-ci, la mise en valeur, la construction, la démolition et le lotissement de tous biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

3.2. La Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

3.3. La société peut donner caution."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé F. ULLENS DE SCHOOTEN, H. JANSSEN, M. CAUDRON, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 juin 2009. Relation: LAC/2009/20877. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 08 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009072891/211/71.

(090086063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Regard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 43.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073103/10.

(090085896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Financière Européenne des Bois, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.467.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, dans ses résolutions circulaires du 9 juin 2009, a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société anciennement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui est désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour FINANCIERE EUROPEENNE DES BOIS

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009073125/16.

(090086122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.321.

Les comptes consolidés au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Category A Manager / Category B Manager

Référence de publication: 2009073078/11.

(090086263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

New World Gaming International S.A., Société Anonyme.

Capital social: CAD 60.120,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 132.283.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of May,

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

MACQUARIE INVESTMENT AUSTRALIA PTY LIMITED, an Australian company limited by shares, having its registered office at Level 3, 25 National Circuit, Forrest ACT 2603, Australia, with the registration number ABN 28 069 416 977 (the "Sole Shareholder").

Here duly represented by Ms. Manuela Dias Marques, attorney-at-law, professionally residing in 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- New World Gaming International S.A. is a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of Sixty Thousand One Hundred and Twenty Canadian Dollars (CAD 60,120.-), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B.132.283 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 7 September 2007, which articles have been published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 2498 dated 3 November 2007, page 119865.

- The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation of the Company.

This being declared, the appearing party, owner of all the Sixty Thousand One Hundred and Twenty (60,120) shares representing the entire share capital of the Company, divided into:

- Fifty Thousand One Hundred and Twenty (50,120) class A shares (the "Class A Shares");
- Two Thousand (2,000) class B1 shares (the "Class B1 Shares");
- Two Thousand (2,000) class B2 shares (the "Class B2 Shares");
- Two Thousand (2,000) class B3 shares (the "Class B3 Shares");
- Two Thousand (2,000) class B4 shares (the "Class B4 Shares"); and
- Two Thousand (2,000) class B5 shares (the "Class B5 Shares");

all with a par value of One Canadian Dollar (CAD 1.-) per share, all fully subscribed and entirely paid-up, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to fix the end of the current accounting year, having began last January 1st, 2009 to March 31st, 2009 instead of December 31st, 2009 so that the next annual accounts will cover the short period running from January 1st, 2009 to March 31st, 2009.

Second resolution

Considering the foregoing, the Sole Shareholder RESOLVES to fix each subsequent accounting year of the Company from April 1st of each year to March 31st of the next year so that the 2009 accounting year will cover the period running from April 1st, 2009 to March 31st, 2010.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES consequently to amend Article 18 of the Articles relating to the accounting year, which shall henceforth read as follows:

"The accounting year of the Company shall begin on the first day of April and shall terminate on the last day of March of next year, except for the 2009 year which shall comprise two accounting years: the first running from January 1st, 2009 to March 31st, 2009 and the second one running from April 1st, 2009 to March 31st, 2010."

Fourth resolution

Following the changes to the accounting year, the Sole Shareholder RESOLVES to change the date of the annual general meeting of shareholders which shall be held on:

- the last Thursday of June 2009 at 2.00. PM for the accounting year running from January 1st, 2009 to March 31st, 2009;
- the last Thursday of June 2010 at 2.00. PM for the accounting year running from April 1st, 2009 to March 31st, 2010; and
- the last Thursday of June at 2.00. PM for any subsequent accounting year.

Fifth resolution

Considering the previous resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 17.1 of the Articles relating to the annual general meeting of shareholders, which shall henceforth read as follows:

" **17.1.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Thursday of June, at 2.00 p.m."

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to replace Article 10.1 of Articles relating to the minutes of meetings of the board of directors, which shall henceforth read as follows:

" **10.1.** The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the directors present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Directors present or represented at the meeting provided that each director present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Directors present at the meeting."

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to ACCEPT, with immediate effect, the resignation of Mr. Philippe SALPETIER and Ms. Florence GÉRARDY, both with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Resigning Directors"), in their capacity as A Directors of the Company, as documented by their letter which shall remain hereby attached as Schedule A.

The Sole Shareholder RESOLVES to GRANT discharge to the Resigning Directors for their mandate until now and subject to the approval of the annual accounts of the accounting year ending on March 31st, 2009.

Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPROVE, with immediate effect, the appointment of Ms. Stéphanie TRAON, born on November, 2nd, 1970 in Strasbourg (France) and Mr. Fabrice JEUNETTE, born on August 4th, 1979 in Liège (Belgium), both with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "New Directors"), as A Directors of the Company, as documented by their letter which shall remain hereby attached as Schedule B, in replacement of the Resigning Directors.

Their mandate will expire after the annual meeting of shareholders approving the annual accounts of the accounting year ending on March 31st, 2010.

Ninth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to fix the number of directors of the Company at five (5) instead of four (4) and then to appoint, with immediate effect, Ms. Rosa VILLALOBOS, director, born in Barcelona (Spain) on July 5, 1972, having her professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as additional A Director in the Company as documented by her letter which shall remain hereby attached as Schedule C.

Her mandate will expire after the annual meeting of shareholders approving the annual accounts of the accounting year ending on March 31st, 2010.

Considering the foregoing, the board of directors will be henceforth composed of:

A Directors:

a. Ms. Stéphanie Traon, director, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

b. Mr. Fabrice Jeunesse, director, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

c. Ms. Rosa Villalobos, director, with professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

B Directors:

d. Mr. Benjamin Perham, Director, with professional address at L 22 125 West 55th Street, New York, United States of America; and

e. Mr. Michael Cook, Director, with professional address at L 9 125 West 55th Street, New York, United States of America.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, known to the undersigned notary by name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze mai,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand -Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

MACQUARIE INVESTMENT AUSTRALIA PTY LIMITED, une société anonyme australienne, ayant son siège social au Niveau 3, 25 National Circuit, Forrest ACT 2603, Australie, avec le numéro d'inscription ABN 28 069 416 977 (l'"Associé Unique").

Ici dûment représentée par Mme. Manuela Dias Marques, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établit que:

- New World Gaming International S.A. est une société anonyme, organisée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec un capital social de soixante mille cent vingt Dollars Canadiens (DCA 60.120), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce and des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 132.283 (la "Société"), et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2498 du 3 novembre 2007, page 119865.

- Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des soixante mille cent vingt (60.120) actions, représentant l'intégralité du capital social, réparties entre:

- Cinquante mille cent vingt (50.120) actions de Classe A (les "Actions de Classe A");
- Deux mille (2.000) actions de Classe B1 (les "Actions de Classe B1");
- Deux mille (2.000) actions de classe B2 (les "Actions de Classe B2");
- Deux mille (2.000) actions de Classe B3 (les "Actions de Classe B3");
- Deux mille (2.000) actions de Classe B4 (les "Actions de Classe B4"); et
- Deux mille (2.000) actions de Classe B5 (les "Actions de Classe B5");

toutes ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (1,00 CAD) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de fixer la fin du présent exercice social, ayant pris cours le 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2009 au lieu du 31 décembre 2009 de sorte que le prochain exercice social couvrira la courte période courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2009.

Deuxième résolution

Considérant ce qui précède, l'Associé Unique DECIDE de fixer l'exercice social de la Société du 1^{er} avril de chaque année au 31 mars de l'année suivante de sorte que l'exercice social 2009 couvrira la période courant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE en conséquence de modifier l'article 18 des Statuts relatif à l'exercice social, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois d'avril et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, à l'exception de l'exercice social 2009 lequel comprendra deux exercices sociaux: le premier courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2009 et le second du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010."

Quatrième résolution

Suite aux changements apportés à l'exercice social, l'Associé Unique DECIDE de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires laquelle se tiendra:

- le dernier jeudi de juin 2009 à 14h00 pour l'exercice social courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2009;
- le dernier jeudi de juin 2010 à 14h00 pour l'exercice social courant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010; et
- le dernier jeudi de juin à 14h00 pour chaque exercice social ultérieur.

Cinquième résolution

Considérant la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 17.1 des Statuts relatif à l'assemblée générale annuelle, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **17.1.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la Loi, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 14 heures."

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de remplacer l'article 10.1 des Statuts relatif aux procès-verbaux des conseils d'administration, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **10.1.** Les résolutions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Administrateurs présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Administrateurs s présents ou représentés à condition que chacun des Administrateurs présents ou représentés ait accepté cette procédure; outre une liste de présence qui restera annexée au procès verbal de séance et sera signée par le président ainsi que par tous les Administrateurs présents lors de la réunion du Conseil d'Administration."

Septième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'ACCEPTER, avec effet immédiat, la démission de M. Philippe SALPETIER et de Mme. Florence GÉRARDY, ayant tous deux leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg (les "Administrateurs Démissionnaires"), en leur qualité d'Administrateurs A de la Société, tel que documenté par leur lettre, laquelle restera attachée aux présentes comme Annexe A.

L'Associé Unique DECIDE de DONNER décharge aux Administrateurs Démissionnaires pour leur mandat jusqu'à présent et sous réserve de l'approbation des comptes annuels de l'exercice social prenant fin le 31 mars 2009.

Huitième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'APPROUVER, avec effet immédiat, la nomination de Mme. Stéphanie TRAON, née le 2 novembre 1970 à Strasbourg (France) et M. Fabrice JEUSETTE, né le 4 août 1979 à Liège (Belgique), ayant tous deux leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg (les "Nouveaux Administrateurs"), comme Administrateurs A de la Société, tel que documenté par leur lettre, laquelle restera attachée aux présentes comme Annexe B, en remplacement des Administrateurs Démissionnaires.

Leur mandat prendra fin après l'assemblée annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice social prenant fin le 31 mars 2010.

Neuvième résolution

L'Associé Unique DECIDE de fixer le nombre des administrateurs de la Société à cinq (5) à la place de quatre (4) et ensuite de nommer, avec effet immédiat, Mme Rosa VILLALOBOS, administrateur, née à Barcelone (Espagne) le 5 juillet 1972, ayant son adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en qualité d'Administrateur A supplémentaire de la Société, tel que documenté par sa lettre, laquelle restera attachée aux présentes comme Annexe C.

Son mandat prendra fin après l'assemblée annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice social prenant fin le 31 mars 2010.

Considérant ce qui précède, le conseil d'administration sera dorénavant composé comme suit:

Administrateurs A:

- a. Mme Stéphanie Traon, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg;
- b. M. Fabrice Jeusette, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg; et
- c. Mme Rosa Villalobos, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg.

Administrateurs B:

- d. M. Benjamin Perham, administrateur, ayant son adresse professionnelle au L 22 125 West 55th Street, New York, Etats-Unis; et
- e. M. Michael Cook, administrateur, ayant son adresse professionnelle au L 9 125 West 55th Street, New York, Etats-Unis.

60180

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cent euros (€ 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire

Signé: Dias Marques, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2009. Relation: EAC/2009/5859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009073022/219/233.

(090086149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Five Arrows Mezzanine Debt Holder, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

For FIVE ARROWS MEZZANINE DEBT HOLDER

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009073079/12.

(090086239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Harmony Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HARMONY FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009073080/12.

(090086240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.321.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Category A Manager / Category B Manager

Référence de publication: 2009073077/11.

(090086260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Celerity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 70.382.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société CELERITY S.A. qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2009.

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Serge Tabery en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Cristina Floroiu, employée privée, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier, Madame Cristina Floroiu et Madame Anne-Flore Reybier.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009072656/19.

(090086225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Flint Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.718.675,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.222.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073089/12.

(090085907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Flint Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073090/10.

(090085905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Slova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.493.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "WESHOLDING S. à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 104304,

ici représentée par Monsieur Stéphane Weyders, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 mai 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qui agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "SLOVA S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fond de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fond de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Wesholding S.à r.l., préqualifiée, trois cent dix	(310) actions
TOTAL: trois cent dix	(310) actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

a) Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, Président du conseil d'administration;

b) Monsieur Cyrille VALLEE, employé privé, né le 12 août 1977 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22 rue Goethe,

c) Monsieur Grégory MATHIEU, employé privé, né le 28 octobre 1977 à Huy (Belgique), résidant professionnellement à L-163 7 Luxembourg, 22, rue Goethe.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

La Société C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 102.188.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: St. Weyders, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 juin 2009. Relation: LAC/2009/21139. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009073083/220/194.

(090086116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Partinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 39.118.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2009

En date du 28 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris la résolution suivante:

- Renouvellement du mandat de la société Ernst & Young en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2010.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

CACEIS BANK

Monique J.E. Lodewijckx

Company Secretary Department

Référence de publication: 2009073131/16.

(090086399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Partinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 39.118.

—
RECTIFICATIF

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2008

En date du 22 avril 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris la résolution suivante:

- Renouvellement du mandat de la société Ernst & Young en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009.

Le présent mandat a été déclaré erronément comme devant être renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013 (Dépôt du 5 juin 2008 - Réf.: L080080963.05).

Luxembourg, le 9 juin 2009.
Pour extrait sincère et conforme
CACEIS BANK
Monique J.E. Lodewijckx
Company Secretary Department

Référence de publication: 2009073133/19.

(090086402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Aydin G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 4, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 83.877.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugements du 20 mai 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonnée la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée AYDIN G.m.b.h, avec siège social à L-4131 Esch sur Alzette, 4, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse

Le même Jugement a nommé juge commissaire Gilles MATHAY, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Alain NORTH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 10 juin 2009.

Pour extrait conforme
s. Maître Alain NORTH emp. / s. Maître Lionel GUETH-WOLF
Le liquidateur

Référence de publication: 2009073098/19.

(090085965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

BT Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 130.203.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement en date du 11 mai 2009 au siège social*

L'assemblée décide de ne pas renouveler les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Roberto Berger, entrepreneur, demeurant 2, Piazza Belgioioso, I-20121 Milan (Italie).
- Monsieur Achille Severgnini, Certified Public accountant, demeurant professionnellement 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg

et de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société Alexander J. Davies Sarl.

Les mandats des administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Marco Sterzi, consultant, demeurant professionnellement 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg
- Monsieur Jay H. McDowell, avocat, né le 10 juillet 1936 en Louisiane (USA), demeurant professionnellement 430, Park Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022-3505, USA

Le Commissaire aux Comptes est:

- Davies Associates S.à.r.l., ave siège social 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour B.T. INVEST S.A.
Alexander J. Davies

Référence de publication: 2009073134/26.

(090086445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Flint Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.718.675,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009073088/11.

(090085909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Société de Réassurance de la Banque BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 25.331.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2009
tenue au siège social de la société 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg*

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de renommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- * Monsieur Eric Martin, Administrateur, demeurant 65, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg,
- * Monsieur Stanislas Chevalet, Administrateur, demeurant 17, rue du Commerce, F-75015 Paris,
- * Monsieur Christian Cretin, Administrateur, demeurant 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,
- * Monsieur Jean-Louis Marlier, Administrateur, demeurant 21, rue d'Armaille, F-75017 Paris,
- * Monsieur Joseph Winandy, Administrateur, demeurant 92, rue de l'Horizon, L-5690 Itzig,
- * Monsieur Yvan Juchem, Administrateur, demeurant 1, rue Belle-Vue, L-8832 Rombach,
- * M. Christian Sztajnkrzyer, Administrateur, demeurant 16, rue de Hanovre, F-75078 Paris Cedex 02,
- * Monsieur Rémi Esclattier, Administrateur, 4, rue des frères Caudron, F-92858 Rueil Malmaison.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.

- L'Assemblée nomme Mazars comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009073136/27.

(090086464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

New Mersey Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.637.

In the year two thousand and nine, on the third day of June.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

"European Property Portfolio Nominees Limited", a company incorporated and existing under the laws of Ireland with its registered office at 40 Mespil Road, Dublin 4, Ireland and registered with the Companies Registration Office of Ireland under number 445 683;

here represented by Mr. Max LOEHR, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on 3 June 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole member of "New Mersey Lux S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the

Luxembourg Trade and Companies Register under number RCS B 123.637, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 405, on 20 March 2007. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1532, on 20 June 2008.,

The appearing person, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member of the Company decides to increase the subscribed corporate capital of the Company by an amount of two thousand eight hundred and eighty pounds sterling (GBP 2,880.-) in order to bring it from its current amount of three hundred and seven thousand five hundred and twenty pounds sterling (GBP 307,520.-) to three hundred and ten thousand four hundred pounds sterling (GBP 310,400.-) by the issue of one hundred and forty-four (144) shares of a par value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each.

Such capital increase has entirely been subscribed by the sole member of the Company, European Property Portfolio Nominees Limited, in exchange for a contribution in cash. The total contribution of two thousand eight hundred and eighty pounds sterling (GBP 2,880.-) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5 of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the Company is fixed at three hundred and ten thousand four hundred pounds sterling (GBP 310,400.-) divided into fifteen thousand five hundred and twenty (15,520) corporate units with a nominal value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

"European Property Portfolio Nominees Limited", une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, ayant son siège social à 40 Mespil Road, Dublin 2 et enregistrée auprès du Companies Registration Office of Ireland sous le numéro 445 683,

ici représentée par Monsieur Max LOEHR, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin, le 3 juin 2009.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "New Mersey Lux S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.637, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405, daté du 20 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 19 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1532, daté du 20 juin 2008.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille huit cent quatre-vingt livres sterling (GBP 2.880,-) pour le porter de son montant initial de trois cent sept mille cinq cent vingt

livres sterling (GBP 307.520,-) à trois cents dix mille quatre cents livres sterling (GBP 310.400,-) par l'émission de cent quarante-quatre (144) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par l'associé unique de la Société European Property Portfolio Nominees Limited contre un apport en numéraire. La valeur totale de l'apport d'un montant de deux mille huit cent quatre-vingt livres sterling (GBP 2.880,-) est entièrement allouée au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent dix mille quatre cents livres sterling (GBP 310.400,-) représenté par quinze mille cinq cent vingt (15.520) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M LOEHR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2009. Relation: EAC/2009/6472. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009073162/239/98.

(090085862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

ACP II2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073102/10.

(090085901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

The Building Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.193.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, Adomex est domicilié au 4, rue Jean-Pierre Probst L-2352, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073129/11.

(090086258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Hemlock (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.477.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 19 mai 2009

- Monsieur Lawrence Cutler, né le 20 juillet 1965 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 745 Fifth Avenue, 18ème étage, New York, New York 10151 Etats-Unis d'Amérique, nommé gérant de la Société, à compter du 19 mai 2009, pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Edmond DeForest, démissionnaire).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Lawrence Cutler;
- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Tomas Lichy;
- Monsieur Thomas Patrick.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hemlock (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073137/21.

(090086505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Halbis Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 134.482.

—
Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Halbis Funds

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009073053/12.

(090086369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Cliffs International Lux I, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 33.092.466,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.854.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073087/11.

(090085911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Lakumo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.143.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAKUMO HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009073081/12.

(090086241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

**BOWEN HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée -
Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073060/11.

(090086386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Luxadis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 310, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.127.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit mai.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

A comparu:

- La société en commandite de droit allemand "JMT-Marketing GmbH & Co. KG", ayant son siège social à D-66740 Sarrelouis (Allemagne), 3-9, Kavalleriestraße, immatriculée au Registre de Commerce près le Tribunal d'Instance de Sarrebruck sous le numéro HR A 9294,

ici représentée par son associée commanditée, la société à responsabilité limitée de droit allemand "VERWALTUNG GIE GmbH" (anciennement dénommée Advergie GmbH), ayant son siège social à D-66740 Sarrelouis (Allemagne), 3-9, Kavalleriestraße, immatriculée au Registre de Commerce près le Tribunal d'Instance de Sarrebruck sous le numéro HR B 14006,

elle même représentée par sa gérante, Madame Christine Herkel, commerçante, demeurant à F-57320 Bouzonville (France), 2, rue de France.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée "LUXADIS S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1605 du 1^{er} juillet 2008,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.127;

- Qu'elle a un capital de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital de la société en vertu des statuts de la société publiés comme prédit.

Ensuite la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

La société en commandite de droit allemand "JMT-Marketing GmbH & Co. KG", préqualifiée, telle que représentée, déclare céder l'intégralité de ses cent (100) parts sociales de la société LUXADIS S.à r.l. à Madame Jennifer OCHEM, étudiante, née à Metz (France), le 24 novembre 1986, demeurant à F-57320 Bouzonville (France), 2, rue de France, qui accepte.

Ladite cession prend effet à partir du 1^{er} mai 2009.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

La cédante et la cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix le prix global de douze mille quatre cents euros (12.400,- €), montant que la cédante reconnaît avoir reçu de Madame Jennifer OCHEM dès avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, dont quittance et titre par la cédante.

Madame Christine HERKEL, préqualifiée, en sa qualité de gérante de la Société, déclare accepter la présente cession au nom de la société LUXADIS S.à r.l. conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Elle a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite Madame Jennifer OCHEM, représentant l'intégralité du capital social de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions, comme suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, à L-1370 Luxembourg, 310, Val Sainte Croix.

Deuxième résolution

En conséquence de la cession de parts ci-avant, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.-EUR) chacune, entièrement libérées, toutes souscrites par l'associée unique Madame Jennifer OCHEM, étudiante, demeurant à F-57320 Bouzonville (France), 2, rue de France."

Troisième résolution

L'associée unique accepte la démission de la gérante Madame Christine HERKEL et lui accorde pleine et entière décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Est nommée gérante pour une durée indéterminée, Madame Sandra KIEFFER épouse RAU, Assistante Gestion, née à Metz (France), le 14 septembre 1979, demeurant à D-66740 Saarlouis (Allemagne), Lindenstrasse, 10A.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 1.100,-€.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Herkel, Ochem, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2009. Relation: LAC/2009/21416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 12 juin 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009073164/241/74.

(090086317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Fidei General Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.940.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 3 juin 2009

- La démission de Monsieur Alain LAM en sa qualité de gérant unique de la société est acceptée.
 - Est nommé, en remplacement du gérant unique démissionnaire, Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, demeurant 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. La durée de son mandat sera illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 3 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009073141/16.

(090086479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.